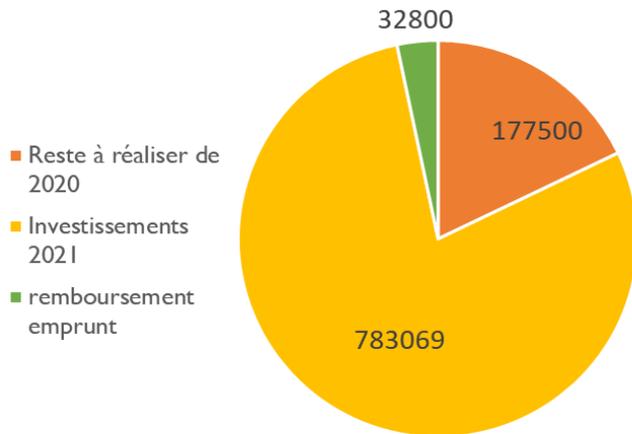
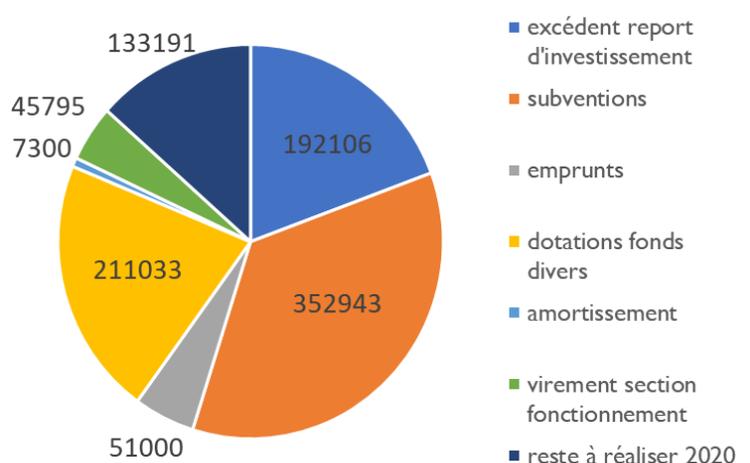


1. Budget d'investissement 2021

Dépenses d'investissement



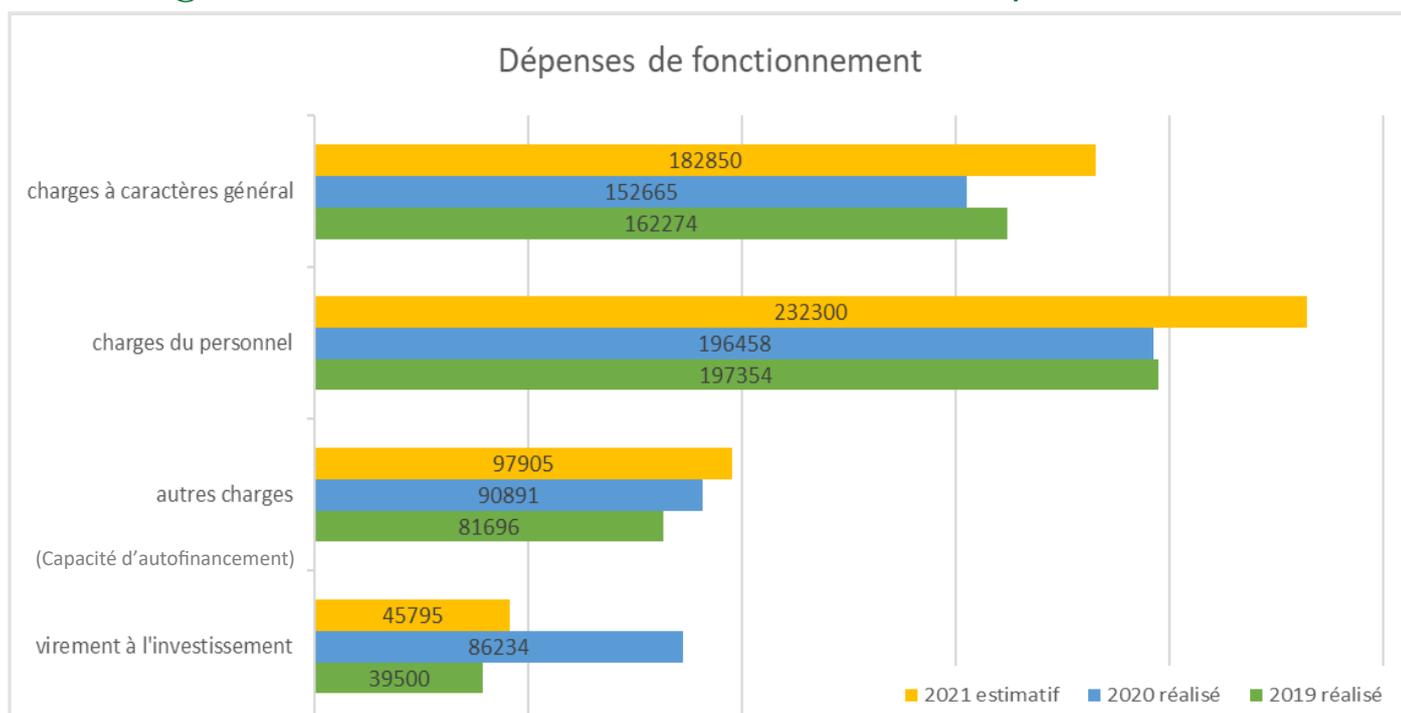
Recettes d'investissement



Pour résumer : Le budget général d'investissement s'équilibre à 993 369 €

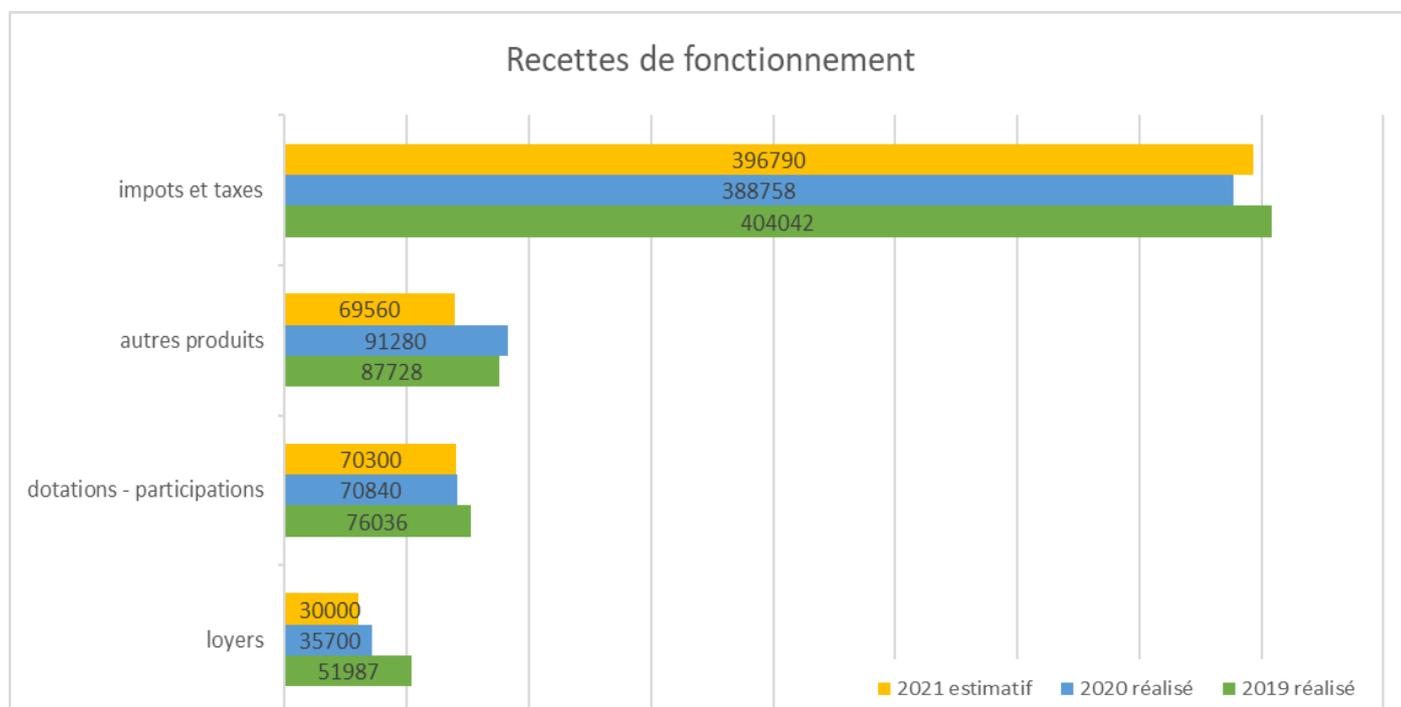
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET 2021	Dépenses TTC (euros)	Subventions / Autres recettes (euros)
BUDGET GÉNÉRAL		
Plan école : travaux de rénovation énergétique Changement des huisseries de l'école, du gymnase et de la cantine	204 000	136 000
Mur de soutènement du Château : Rénovation du mur de soutènement du parc du Château	192 000	101 000
Acquisition de la forêt de Beauregard : Achat d'une parcelle forestière de 23ha limitrophe à la forêt communale	88 000	35 200
Pistes forestières indivis : Ouverture de pistes de débardage en forêt communale et en forêt indivise (La Combe / Saint Jean)	26 387	13 193
Pré du Mollard : Création d'un emplacement de bivouac, pose de rideaux pour l'auvent et création d'un point d'eau. Réfection du chemin d'accès et du captage	17 808	11 424
Chargeoir du Villard : Création d'une plateforme de dépôt de bois lors des coupes forestières	36 600	24 400
Voirie 2021 : Chemin de la Gorge, Chemin du Grand Pré et enrochement	50 460	17 660
Plans « école numérique » : Acquisition de tablettes numériques avec valise de chargement et de transport	12 800	7 100
Buvette : Store, peinture, aménagement du local des associations et achat de 4 barnums	10 000	
Salle des fêtes : Isolation phonique et réaménagement de la porte de secours	21 000	

2. Budget de fonctionnement communal 2019 / 2021



L'année 2020 est une année particulière sur le plan des charges de fonctionnement car certaines charges ont été limitées du fait de la baisse d'activité pendant les confinements. Par ailleurs, l'augmentation du poste "Virement à l'investissement" est due à la recette exceptionnelle de la centrale hydroélectrique qui avait été versée pour les années 2019 et 2020.

Pour 2021, une partie de l'augmentation des dépenses de fonctionnement prévues est due à la prise en charge du périscolaire (personnel et aménagements).



LA COMBE DE LANCEY			
	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	10,50%	10,50%	10,50%
Taxe foncier bâti	23,17%	23,17%	39,07% *
Taxe foncier non bâti	49,56%	49,56%	49,56%

Taxes communales pour 2021 :

* La taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023.

Pour compenser cette perte de taxe communale, le ministère public a décidé d'affecter aux communes la partie départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties.

Il n'y a donc pas d'incidence pour les contribuables.